



Demande de permis de végétaliser

Le permis de végétaliser fait l'objet d'une convention autorisant le pétitionnaire à occuper temporairement l'espace public à titre gratuit.

Ainsi, une fois la demande de permis de végétaliser réceptionnée par la Mairie de Grenade, une faisabilité sera réalisée en lien avec le service Espaces verts de la Ville et la Communauté de Commune des Hauts-Tolosans, gestionnaire de notre voirie.

Le pétitionnaire recevra sous 15 jours ouvrés un courrier attestant de l'acceptation ou du refus du permis de végétaliser, accompagné en cas d'acceptation d'une convention d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public.

Le permis de végétaliser sera délivré au pétitionnaire pour une durée de cinq (5) ans, renouvelable tacitement.

Une fois complété, merci de renvoyer ce dossier à l'adresse suivante :

Mairie de Grenade
Permis de végétaliser
40 avenue Lazare Carnot
31330 GRENADE

Ou par courriel à l'adresse :
maisondesprojets@mairie-grenade.fr
Objet : permis de végétaliser



Formulaire de demande de permis de végétaliser

Identité du demandeur	
Nom	
Prénom	
Qualité (rayer les mentions inutiles)	• Particulier • Association • Entreprise ou commerçant • Autre (préciser) :
Statut (rayer les mentions inutiles)	• Propriétaire • Copropriétaire (joindre l'accord de la copropriété en cas de végétalisation de façade) • Locataire (joindre l'accord du propriétaire en cas de végétalisation de façade)
Adresse (BAN)	
Courriel	
Téléphone	
Description du projet	
Type de dispositif de végétalisation (rayer les mentions inutiles)	• Végétalisation de façade • Plantation en pied d'arbre • Installation de jardinière ou autre type de bac sur le trottoir
Date d'installation	
Description du projet (dimensions en surface ou en linéaire, matériaux utilisés, végétaux utilisés...)	



Pièces à joindre à votre demande de permis de végétaliser :

- Photo de l'emplacement prévu du projet
- Croquis du projet

Date :

Signature :

Cadre réservé à l'administration – NE PAS REMPLIR	
N° de permis de végétaliser :	N° PDV -
Observation :	
Validation :	
Refus (préciser le motif) :	
Autorisation pour cinq ans, renouvelable tacitement à partir du :	

Jean-Paul Delmas
Maire de Grenade